



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE



Pleumeur-Gautier
VERSION POUR ARRÊT : 24/06/2025
Version pour second arrêt : 16/12/2025

DGFiP Cadastre® 2025
Échelle courante : 1:8825
Réalisation : CITADIA

- SUP :**
-  AC1: Monument historique inscrit ou classé
 -  AC1: Périmètre de protection des monuments historiques
 -  AC2: Encinte de site inscrit ou classé
 -  AC3: Réserve naturelle
 -  AC4: Site patrimonial remarquable
- AS :**
-  AS1: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
 -  AS1: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
 -  AS1I: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (périmètre immédiat)
 -  AS1S: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (zone sensible)
 -  AS1R: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (zone rapprochée)
 -  AS1BE: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (bande enherbée)
 -  AS1ZE: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (zone éloignée)
 -  AS1C: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (zone complémentaire)
- EL :**
-  ELB: Champs de vue et servitudes institués ou maintenus en application relative à la visibilité des amers, des feux et des phares et au champs de vue des centres de surveillance de la navigation maritime
 -  ELB: Champs de vue et servitudes institués ou maintenus en application relative à la visibilité des amers, des feux et des phares et au champs de vue des centres de surveillance de la navigation maritime
 -  ELI: Servitude de passage des piétons le long du littoral
 -  ELI: Servitude de passage des piétons le long du littoral
 -  ELI: Servitude de passage des piétons le long du littoral
 -  ELI: Servitudes relatives aux interdictions d'accès devant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomérations
- I :**
-  I3: Canalisation de transport de gaz
 -  I3: Périmètre de servitudes autour d'une canalisation de transport de gaz
 -  I4,A: Protection des lignes électriques aériennes
 -  I4,S: Protection des lignes électriques souterraines
 -  I4: Protection des lignes électriques aériennes ou souterraines
- PT :**
-  PT1: Centre de réception radioélectrique
 -  PT1: Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
 -  PT2: Centre de réception ou émission radioélectrique
 -  PT2: Centre de réception ou émission radioélectrique
 -  PT2: Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T :**
-  T1: Servitude relatives aux voies ferrées
 -  T1: Servitude relatives aux voies ferrées
 -  T5: Servitude aéronautiques de dégagement
 -  T5: Servitude aéronautiques de dégagement
 -  T7: Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
 -  T7: Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PM :**
-  PM1: Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP

INFORMATIONS :

-  Limites communales
-  AD100: Parcelles cadastrales
-  Bati dur
-  Bati léger

